

Demande d'intervention sur l'espace public du ressort de la Mairie

Vous voulez que les services de la mairie interviennent sur l'espace public? Voici un petit tutoriel pour faire votre en ligne sur le site de la mairie :

1) Accéder au site de la ville de Nîmes en tapant l'adresse de la ville dans votre navigateur : www.nimes.fr

2) Si vous avez l'intention d'utiliser régulièrement ce site, je vous conseille de créer votre espace personnel, cela évitera de saisir à chaque fois vos coordonnées. Pour ce faire cliquer sur « Votre Espace » dans la barre rouge et à droite. Suite § 3

3) Quand vous aurez créé votre espace vous accéderez à « Démarches » en indiquant votre email, votre mot de passe et validez.

Pour créer votre espace personnel, cliquer sur « Créer un espace personnel »

4) Créer son espace

Il faut indiquer une adresse email, un mot de passe et ses coordonnées (nom, prénom, adresse, etc). S'il n'est pas nécessaire de communiquer son adresse pour créer un espace perso, cela est impératif pour valider une demande. Donc je vous conseille de remplir toutes les cases, vous n'aurez plus à les remplir à chaque demande.

Aller jusqu'au bas de la page et valider.

5) Créer une demande

Retourner au §3, indiquer votre email, votre mot de passe et valider

Aller en bas de page et cliquer sur « Accéder à vos démarches »

6) Demande d'intervention sur l'espace publique

Cliquez sur la ligne « Demande d'intervention sur l'espace publique »

Recliquez sur la ligne qui vient de s'ouvrir : « Demande d'intervention sur l'espace publique IEP »

7) Cliquez sur : « Accéder à la demande »

8) Accepter les conditions d'utilisation

Cocher la case accepter

Cliquez sur : « Commencer »

9) Sur la page suivante : Etape 1 demandeur, votre nom … apparait, cliquez sur suivant

10) Sur la page suivante : Etape 2 adresse du demandeur, votre adresse apparait sinon complétez et cliquez sur suivant

11) Sur la page suivante : Etape 3 demande

a) Demande

Choisir dans les 3 menus déroulants le type de demande

b) Adresse de la demande

A compléter le plus précisément possible

c) Description de la demande

A compléter précisément de façon objective et non polémique

d) Cliquez sur suivant

12) Attestation

Cochez la case et cliquez sur suivant

13) Pièces justificatives

Vous pouvez inclure des photos (cela me paraît indispensable, une photo est toujours plus pertinente qu'un laïus, et c'est toujours objectif et non polémique).

En cliquant sur : « choisir le document » vous naviguez dans votre ordinateur pour charger vos photos.

Et validez définitivement votre demande

Conseils pour les photos :

- Ces photos sont techniques et non artistiques

- Evitez les photos de plusieurs Mo, quelques centaines de ko sont suffisantes. Cela pourrait bloquer la transmission

- Evitez les contre-jours

- Positionnez le sujet en avant plan de la photo et l'arrière plan doit être suffisamment large pour que l'agent communal puisse positionner géographiquement la demande